



MISSION PERMANENTE
DE LA SUISSE AUPRÈS DES NATIONS UNIES

Seul le texte prononcé fait foi

**Commission du désarmement
Session annuelle 2003**

DECLARATION

**prononcée par l'Ambassadeur Christian Faessler, Représentant
Permanent de la Suisse auprès de la Conférence du
désarmement**

(Débat général)

New York, le 31 mars 2003

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous dire, au nom de ma délégation, le plaisir de vous voir présider la Commission du désarmement. Votre expérience personnelle dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements et l'engagement très constructif de votre pays en la matière sont des atouts essentiels pour la réussite de nos travaux, qui demeurent plus importants que jamais dans la situation actuelle marquée par des crises importantes. Dans cette conjoncture, caractérisée, sur plusieurs continents, par des conflits et des tensions graves liés à des questions de désarmement, notre présente session revêt un caractère particulier. Vous pouvez, en tout état de cause, compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

Monsieur le Président,

Dans ces circonstances, et alors que mon pays participe pour la première fois en tant que membre des Nations Unies aux travaux de la Commission du désarmement, la Suisse veut rappeler ici les principes fondamentaux de notre politique de désarmement et de maîtrise des armements.

La Suisse soutient tous les efforts multilatéraux en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération qui tendent vers des résultats concrets et vérifiables. Elle a ratifié tous les accords multilatéraux qui lui sont ouverts dans ce domaine, et attache la plus grande importance à la mise en œuvre intégrale et de bonne foi de ceux-ci. Par exemple, mon pays attache une grande importance à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques dont la première conférence d'examen aura lieu dans quelques semaines à La Haye. De plus, la Suisse soutient toutes les mesures visant à améliorer la transparence dans le domaine des armements en matière d'exportation et d'importation de matériels de guerre, y compris les armes légères et de petit calibre; elle soutient notamment les mesures de confiance aux niveaux global et régional qui visent à réduire le risque d'attaques surprise et du déclenchement accidentel d'une guerre. Finalement, la Suisse, fidèle à sa tradition, soutient fortement l'application des critères du droit international humanitaire eu égard au développement, à la production et à l'utilisation des armes classiques; en effet, la dissémination et l'utilisation incontrôlées et sans discrimination de ces armes ont des

effets dévastateurs sur le plan humanitaire et menacent la sécurité et le développement des pays les plus défavorisés. Dans ce domaine, mon pays attache une grande importance à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et aux négociations sur les débris de guerre explosifs dans le cadre de la Convention sur les armes inhumaines.

Monsieur le Président,

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, ainsi que la possibilité que des acteurs non-étatiques puissent avoir accès à ces armes, constituent un défi sérieux pour la paix et la sécurité internationales. Les craintes que suscitent les perspectives effroyables dans ces domaines favorisent une remise en cause des bases mêmes de la sécurité collective. Afin de parer à ce défi, mon pays, comme je l'ai déjà indiqué, participe activement aux efforts multilatéraux en matière de désarmement et de maîtrise des armements et il s'engage avec fermeté pour le respect sans failles des obligations existantes. A cet égard, mon pays est à la fois alarmé et déçu par les violations des obligations contractuelles dans le cadre du Traité de non-prolifération des armes nucléaires: ces actes mettent non seulement en danger l'intégrité et la mise en œuvre d'un des piliers importants de la sécurité internationale, mais également les efforts visant à atteindre l'universalité de ce Traité. Il est de notre devoir de préserver l'intégrité du TNP et de maintenir le respect des obligations de celui-ci. Cependant, nous sommes d'accord que ces efforts doivent être accompagnés par des engagements concrets et soutenus de la part des Etats nucléaires également. La prochaine deuxième session du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen du TNP nous donnera l'occasion, du moins nous l'espérons, de mettre ces paroles en pratique. Mon pays attache également une importance primordiale à la reprise immédiate des négociations sur l'interdiction de la fabrication des matières fissiles à des fins militaires à la Conférence du désarmement à Genève.

Monsieur le Président,

La Suisse soutient un rôle actif et constructif de la part de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Elle est favorable à un développement du dialogue et de la coopération entre les organes principaux des Nations Unies dans le domaine du désarmement, à

savoir la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement.

La Commission du désarmement, en tant qu'organe délibérant spécialisé de l'Assemblée générale, joue un rôle important au sein des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Elle est l'organe par excellence pour des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement. A cet égard, mon pays aimerait faire appel à tous nos partenaires dans la Commission du désarmement pour qu'ils s'engagent avec un esprit ouvert et positif dans les délibérations finales du présent cycle triennal, afin d'arriver à un consensus sur les questions d'importance primordiale que sont les moyens de parvenir au désarmement nucléaire et les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

Monsieur le Président,

La Suisse est reconnaissante aux Présidents des deux groupes de travail, M. Yaw Odei Osei (Ghana) et Mme. Gabriela Martinic (Argentine), pour les versions révisées de leurs rapports. Ces deux rapports sur le désarmement nucléaire et sur les mesures de confiance constituent une bonne base pour finaliser le cycle actuel de la Commission du désarmement et aboutir à des résultats concrets.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, il faut malheureusement constater que l'humanité continue d'être exposée au danger que représente la possibilité de l'emploi des armes nucléaires, que ce soit par accident, volontairement ou par des groupements terroristes. L'élimination totale des armes nucléaires et la création d'un monde exempt de telles armes demeurent primordiales. Pour atteindre cet objectif, la communauté internationale, dans son ensemble, doit prendre des mesures qui déboucheront rapidement sur des résultats concrets. Ceci a été réaffirmé dans différentes instances, notamment lors des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et des sessions annuelles de l'Assemblée générale. La Suisse est prête à s'engager activement dans cette voie.

Monsieur le Président,

Un Groupe de travail de la Conférence du désarmement a été chargé d'étudier les mesures de confiance pratiques dans le domaine des armes classiques, des mesures qui créent la confiance et ne sont ni contraignantes ni normatives. Elles ont pour objectif ultime de renforcer la paix et la sécurité internationales et de contribuer à prévenir la guerre. Au niveau régional, il y a déjà une expérience extrêmement positive avec des mesures de confiance, notamment dans le cadre de l'Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; à cette égard, j'aimerais attirer votre attention sur un papier de travail sur les mesures de confiance que la Suisse a soumis en 2000 à la Commission du désarmement. Nous avons prié le Secrétariat de faire distribuer ce document.

Les mesures de confiance réalisées dans différentes régions se complètent et contribuent à renforcer la paix, la sécurité et la stabilité à tous les niveaux. Au plan global, une importante mesure de confiance est la bonne gouvernance dans le secteur militaire et de sécurité. Cette mesure doit permettre de réduire l'incertitude et l'imprévisibilité dans les relations internationales, de mettre en lumière internationale les intentions pacifiques des États et d'améliorer le climat de sécurité au plan interne. Depuis plusieurs années, plusieurs pays, dont la Suisse, se sont engagés afin que cette mesure soit prise en considération à la Commission du désarmement. Afin de discuter plus en profondeur le potentiel de cette mesure de confiance, j'aimerais attirer votre attention sur un séminaire organisé par le Comité des ONG sur le désarmement, la paix et la sécurité et soutenu par les Pays Bas, la Suède et la Suisse; ce séminaire intitulé "Sector Governance and Confidence-Building Measures: Regional Experiences – Global Standards?" aura lieu le 3 avril de 1315 à 1445 dans cette salle de conférence (no.4). Il sera suivi le lendemain d'une table ronde qui aura lieu dans la salle de conférence 5.

Je vous remercie, Monsieur le Président